

plein temps

Parti communiste français
collectif *Activité en direction des retraité-e-s*
06.08.81.19.61-junkerdaniel@hotmail.com

N°49 octobre 2016

que demande le peuple ?

Les élections présidentielles et législatives suscitent une certaine effervescence médiatique depuis la rentrée et tout est fait pour faire escamoter les luttes sociales et mettre en exergue un autre débat, à savoir autour de celui ou celle qui sera le prochain président de la République. Le débat en cours montre que ce ne sont pas les projets mais la jauge personnalisée des candidats. Dans cet escamotage, il y a la situation difficile que connaissent les retraités-es et personnes âgées.

C'est l'honneur du Parti communiste français d'avoir mis en circulation une consultation citoyenne sous le titre évocateur : *Que demande le peuple ?* Cette consultation a montré que le peuple ne voulait pas vivre d'amour et d'eau fraîche pour regarder le porte feuille des actionnaires.

Les retraité-e-s et personnes âgées sont au cœur du « vivre ensemble » souhaité par les 65 000 réponses au questionnaire. Près de 20% de la population dépasse les 60 ans et bientôt ce chiffre va encore prendre plus d'importance (30% vers 2030). Les communistes ne peuvent pas être indifférents à cette évolution démographique et au devenir des personnes âgées.

Des problèmes nouveaux apparaissent avec le vieillissement de la société. La place des personnes âgées dans la société, les questions de leur santé, y compris en cas de perte d'autonomie, doivent être au cœur des propositions des communistes. L'on vit de plus en

plus vieux, certes, mais quelle dégradation sociale depuis que l'âge de la retraite a été reculé de 60 ans à 62 ans ! La droite envisage de passer l'âge de la retraite à 65 ans, voire plus. L'espérance d'une vie nouvelle après le travail se dérobe devant les atteintes portées au droit à la retraite pleine et entière.

L'espérance de vie tend depuis 2012 à stagner, puis à reculer, depuis 2015, devant les remises en cause de la Sécurité sociale pour tous. Par exemple : le fait d'envisager de remettre en cause les remboursements à 100% des affections de longues durées (ALD) est une atteinte grave à la santé des personnes âgées. Depuis 3 ans, les retraités-es n'ont pas vu la moindre augmentation de leur pension et retraite : c'est scandaleux et ceux-ci subissent un réel appauvrissement.

Le vivre ensemble et le partage valent mieux que la haine érucitée par le Front national et la mise en concurrence des salariés. Considérer les retraités comme des privilégiés quand plus d'un million de personnes sont en dessous du seuil de pauvreté, et en particulier les femmes, est indigne de la part de ceux qui professent cette thèse.

Les communistes, avec leur projet, ont toutes les raisons de rencontrer les retraité-e-s dans cette période tant les enjeux sont grands sur leur situation de demain.

Bernard Lamirand

membre du collectif national *Retraités-es*



http://www.pcf.fr/sites/default/files/exe_4p_grande_consultation_stc.pdf

DANS CE NUMÉRO

- Retenue à la source : une fausse bonne idée page 2
- Vivre sa retraite en bonne santé, est-ce trop demander ?
Revalorisation des pensions page 3
- Sécurité sociale : un équilibre en trompe-l'œil page 4

vivre ensemble !

retenue à la source : une fausse bonne idée

Au lieu d'une véritable réforme fiscale rendant l'impôt plus juste et efficace, le gouvernement a décidé d'instaurer la retenue à la source (sur



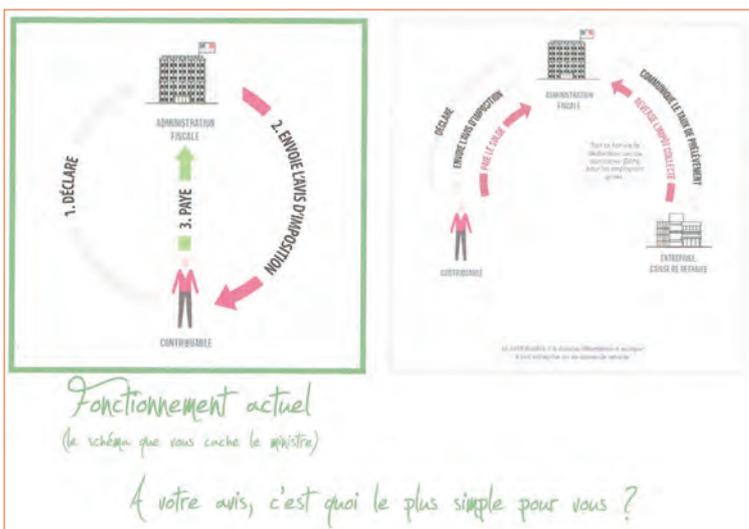
les salaires ou les pensions) de l'impôt sur le revenu. Contrairement à ce qui est déclaré, cette réforme n'entraînera aucune simplification pour les salariés ou les retraités, et elle exposera la vie privée des travailleurs vis-à-vis de leurs employeurs. Elle compliquera aussi la comptabilité des entreprises et des caisses de retraites.

L'argument choc utilisé, c'est qu'il n'y aurait pas de décalage entre les ressources et l'impôt. C'est faux, puisqu'en cas de baisse des revenus, de changement de situation familiale ou sociale, la prise en compte des réductions pour cotisations syndicales ou politiques, pour les dons aux associations en cours d'année, le montant de l'impôt ne serait pas immédiatement modifié.

La retenue à la source n'amènerait pas de bénéfice par rapport à la mensualisation. Aujourd'hui, le contribuable peut choisir entre le paiement en trois fois ou mensuel.

Un mode de prélèvement qui n'est pas sans risque

La retenue à la source fournira des informations sur la vie privée des salariés à leur employeur : situation familiale, niveau de revenus du conjoint qui doivent rester confidentiel.



L'impôt sur le revenu deviendrait un impôt indirect, n'étant plus payé directement par le contribuable à l'État. Moins visible, il faciliterait

les fraudes, comme celle, massives, constatée pour la TVA, incitant également les entreprises à faire de la rétention de trésorerie et à réclamer une compensation des frais de gestion du recouvrement de l'impôt sur le revenu, ce qui représentera une nouvelle dépense pour l'État.

Les décalages entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt subsisteront

En cas de baisse de revenu (ce qui concerne un nombre important de contribuables : retraite, divorce, décès...) le montant de l'impôt ne pourra pas être immédiatement modifié. Les rectifications à opérer se feraient comme aujourd'hui avec un an de décalage.

Le prélèvement à la source : un prétexte pour fusionner impôt sur le revenu et CSG !

La retenue à la source devient l'alibi nécessaire pour une réforme visant à fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG. Or, cela serait un nouveau mauvais coup pour les salariés et les retraités. Pourquoi ? Principalement parce que l'impôt n'a pas d'affectation préalable. Avec cette fusion, rien n'empêcherait les parlementaires d'affecter la CSG à autre chose que le financement de la sécurité sociale. Quoi de mieux pour assécher le financement de la sécurité sociale pour précipiter son démantèlement.

Oui à une réforme fiscale

Oui, il faut une fiscalité plus juste, plus efficace et solidaire, cela passe par la lutte contre les paradis fiscaux, contre le dumping fiscal organisé à grande échelle pour le monde de la finance et des multinationales.

est-ce trop demander ?

En ces temps de campagne électorale où l'on voit passer dans la petite lucarne une foule de prétendants à la « fonction suprême », nombre d'entre eux nous promettent des lendemains qui déchantent... Notamment sur le recul de l'âge du départ à la retraite. Leur argumentation assez simpliste se base sur le fait que l'allongement de l'espérance de vie devait se traduire automatiquement par un allongement de la durée du travail.

Aucun de ces prétendants ne nous parle d'espérance de vie en bonne santé, ou espérance de vie sans incapacité (EVSI), et pour cause, celle-ci a tendance à régresser ces dernières années.

Pourtant, pour bien vivre sa retraite, il vaut mieux être en bonne santé. Certes, le pouvoir d'achat des retraités est un élément essentiel pour bien vivre sa retraite. Mais la santé est aussi



notre camarade Robert Marchand
104 ans, la tête, les jambes et le vélo

un élément déterminant et plus on part tard, plus ce temps de retraite en bonne santé diminue.

Vivre sa retraite diminué physiquement n'a rien de réjouissant et pourtant c'est le sort que nous réserve la grande majorité des candidats à l'élection présidentielle.

N'étant pas à une contradiction près, on nous rabâche à longueur d'antenne que le sport est bon pour les retraité-e-s, soit... Mais quid de la prévention ?

Chaque année en France, entre 1 000 et 1 500 sportifs professionnels ou amateurs sont victimes d'une mort subite. Soit plus de 3 par jour ! Le football, le cyclisme et la course à pied sont les disciplines qui recensent le plus de cas. Sports pratiqués par bon nombre de retraité-e-s.

Une bonne prévention pourrait permettre de diminuer ce nombre de décès...

Mais c'est tout le contraire qui se passe, Les centres de médecine du sport sont de moins en moins nombreux faute de moyens suffisants pour les faire fonctionner.

De plus, en cette rentrée 2016, la durée de validité du certificat médical de non contre-indication au sport est désormais portée à 3 ans. Non plus chaque année comme le prévoyait la loi Buffet de 1999.

Selon le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, cette mesure constituait un frein à la pratique sportive ! Mais comment s'assurer de l'absence de risque pendant les 3 ans sans visite médicale de contrôle ?

Ça, personne ne le dit...

Thierry Roy

REVALORISATION DES PENSIONS

Gouvernement et patronat mènent une campagne honteuse à l'encontre des retraité-e-s qui vivraient mieux que les salarié-e-s et auraient un pouvoir d'achat en augmentation.

Depuis les « réformes » de 1993 et 2003, les pensions sont indexées sur les prix et non plus sur les salaires.

Cette mesure, censée protéger le pouvoir d'achat des retraité-e-s, lui est au contraire néfaste, comme l'indique une étude du Comité d'orientation des retraites (COR). Le décalage avec les salaires s'accroît de 1,4 à 1,8% par an.

Les dépenses contraintes (alimentation, logement, transports...) qui concernent le plus les retraité-e-s sont celles dont le coût augmente le plus. Cela rend l'indice des prix inapproprié concernant l'alignement des pensions.

La pension moyenne étant de 1 306€ brut par mois (1 642 € pour les hommes, mais seulement 993 € pour les femmes), la grande majorité des retraité-e-s est directement impactée par le poids croissant des dépenses contraintes, par la diminution du pouvoir d'achat.

Le niveau de pension (smic 1800 € brut) et sa garantie par la revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier, indexée sur le salaire moyen, sont la condition indispensable pour vivre en toute citoyenneté et plénitude cette nouvelle vie après le travail, créatrice autant pour les individus que la société.

Daniel Junker

un équilibre en trompe-l'œil

La ministre de la santé, Marisol Touraine, ne cesse de proclamer que le « trou de la sécu » serait comblé en 2017, après avoir été réduit à 3.4 milliards € en 2016. Qui pourrait être dupe ? À quelques mois de la présidentielle, cette annonce est uniquement politicienne.

Madame Touraine omet de préciser que cela n'inclut pas le déficit (3.8 milliards €) du fonds de solidarité vieillesse (FSV), autre composante de la sécu qui verse les cotisations retraites des chômeurs et le « minimum vieillesse ». L'excédent (1,5 milliards €) de la branche vieillesse résulte des réformes des retraites depuis 1993, notamment la réforme Sarkozy de 2010 qui a porté l'âge de la retraite de 60 à 62 ans.

Même constat pour la branche accidents du travail/maladies professionnelles qui serait excédentaire de 700 millions € alors que toutes les études épidémiologiques, sociologiques montrent une explosion de ces risques.

L'explication est simple : d'une part, les entreprises rechignent à déclarer les accidents du travail et maladies professionnelles (la branche est financée par les cotisations patronales) ; d'autre part, de nombreux

cancers professionnels sont pris en charge par l'assurance maladie.

L'amélioration la plus spectaculaire est attendue pour l'assurance maladie avec un déficit ramené à 2.6 milliards € (4.1 en 2016), malgré l'accroissement des dépenses liées notamment au vieillissement de la population. L'annonce gouvernementale de maîtrise des dépenses de santé ne dit rien de la situation calamiteuse des hôpitaux, de la grave dégradation de la qualité des soins et des conditions de travail des personnels de santé.

Les mesures prises ces dernières années n'ont fait que désorganiser l'accès aux soins, sans parler des dépassements d'honoraires, des fermetures de services, d'hôpitaux.

Les services d'urgence « craquent de partout » par manque de moyens conduisant à des délais d'attentes démesurés. 36% de la population sont contraints de renoncer à un ou plusieurs soins pour raison financière, plus particulièrement pour les soins auditifs, dentaires, ophtalmologiques concernant principalement les retraité-e-s et personnes âgées.

Enfin, si la branche famille devait revenir dans le vert en 2017, cela sera dû à la modulation des allocations familiales, instaurée en 2015, brisant l'universalité prônée par Ambroise Croizat, (ministre communiste du Travail), lors de la mise en œuvre de la sécurité sociale en 1945.

Ainsi, ce sont avant tout les citoyens, singulièrement les personnes âgées, qui contribuent à résorber le déficit de la sécu, soit en mettant la main à la poche, soit en renonçant à se soigner.

Le pire est que ce n'est pas fini ! Pour tenir son objectif, le gouvernement prévoit de réaliser davantage d'économies près de 4.1 milliards €, sur les médicaments et aussi sur les hôpitaux.

Ces derniers devront « optimiser » leurs dépenses (moins 1.5 milliards €), au détriment de la réponse aux besoins de santé et en accentuant le « virage ambulatoire ».

Ce système vise à écourter les durées d'hospitalisation, menaçant la qualité de la continuité des soins, imposant un transfert du financement de ces soins de l'hôpital vers le patient.

L'objectif national de dépenses d'assurance maladie n'a jamais été aussi faible depuis 2001, soit 1.75% en 2016 alors qu'il devrait être de 5% au moins.

Pour le Parti communiste français, la protection sociale du XXI^e siècle, c'est la sécurité sociale et 100% la sécurité sociale, et non la privatisation assurancière et des soins voulue par le libéralisme et la commission européenne !

Daniel Blache



Nom, prénom

Adresse

Mail

signature

Pour recevoir *Plein Temps* à l'adresse ci-dessus

je verse..... euros

Découper et adresser à:
PCF/Collectif Activité en direction des retraité-e-s
2 place du Colonel-Fabien 75167 Paris cedex 19

pour recevoir *Plein Temps* par la poste

Édition trimestrielle, *Plein Temps* est élaboré par le collectif *Activité en direction des retraité-e-s* du PCF. Il est transmis via internet.

Toutefois, nombre de **lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas**, souhaitent recevoir un exemplaire papier chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse (*bulletin ci-contre*) et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an.

Nous appelons les abonnés à renouveler leur aide chaque année.